

## Le travail ... mérite salaire !



**Le savoir, c'est le pouvoir !**

SOLIDAIRES Douanes est un syndicat internationaliste de lutte et de transformation sociale, conscient que l'émancipation des personnes passe par la connaissance de leurs droits, existants ou potentiels.

### Nos publications : pour le temps long !

Pour ce faire, nous produisons des analyses sur divers thèmes, avec volontiers des comparatifs géographiques et historiques.

Et, pour coller au plus près de la réalité des événements, nous veillons régulièrement à les actualiser.

### Thème de prédilection :

#### la rémunération !

Parmi les thèmes qui nous sont chers, il y a l'historique de la rémunération en France.

Ainsi nous avons constitué un tableau sur l'évolution de la valeur du point d'indice dans la Fonction publique par rapport à l'inflation.



*Pas besoin de faire un dessin, juste de la stat' !*



### Mesure de l'inflation :

#### l'arbre gouvernemental (IPC) masque la forêt communautaire (IPCH) ?!

L'outil que nous utilisions jusqu'alors était l'indice des prix à la consommation (IPC), repère national de référence constitué par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

#### IPC : l'instrument « pour » la France

Mais un travail récent<sup>1</sup> sur l'évolution de la masse salariale à la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) nous a amenés à utiliser, en complément de l'IPC, un autre instrument : l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

#### IPCH : instrument « pour » l'UE

L'IPCH est le référentiel utilisé au niveau communautaire pour mesurer les prix, et notamment leur *stabilité* dans le cadre de la stratégie de politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE).

Au niveau français, c'est la Banque de France qui est l'organe de référence sur le sujet, au sein de l'Eurosystème et du système européen des banques centrales (SEBC).



### 30% de la paye volée par rapport à l'an 2000 !!

Et force est de constater que l'IPC, outil utilisé par le gouvernement dans sa communication à l'égard de la population, minore la hausse des prix telle que mesurée par l'IPCH !

Ainsi le différentiel de rémunération perdue pour un personnel public en début de carrière par rapport au standard d'il y a une génération est établi :

- selon l'INSEE à environ 615 € par mois (613,88 €)  
c'est-à-dire près de 7 400 €/an (7366,56 €/an) !
- selon la Banque de France à près de 750 € (748,14 €)  
c'est-à-dire près de 9 000 €/an (8 977,68 €/an) !!



**-750 €/mois**

**(soit -9 000 €/an)**

**par rapport à l'an 2000**

*Près de 750 € par mois (748,14 € soit 8 977,68 €/an), c'est le montant de la paye en moins pour un agent public en début de carrière par rapport au standard d'il y a une génération. Ceci d'après les statistiques de la Banque de France !*



### Ce 1<sup>er</sup> mai, reconnaissons la place des personnes travailleuses !!!

**Le 1<sup>er</sup> mai est la fête des travailleuses et travailleurs.** Il s'agit de rendre hommage à toutes celles et ceux s'échinant la majorité de leur temps éveillé pour la collectivité, et qui ont droit légitimement à un salaire décent.

**Nous revendiquons pour toutes celles et ceux s'investissant pour la Collectivité par leur travail, un rattrapage par rapport à ce qui a été volé ces dernières décennies : +750 €/mois !**

Paris, le mardi 29 avril 2025

<sup>1</sup> Source : notre dossier *Attractivité, indemnitaire* : « il n'y aura rien sans être allé le chercher ». ([www.solidaires-douanes.org/GTR-emplois](http://www.solidaires-douanes.org/GTR-emplois))



# B) Évolution de la paye par rapport aux prix depuis 30 ans selon la Banque de France (valeur du point d'indice par rapport à l'IPCH depuis 1992)



## 1°) Présentation : les salaires attaqués depuis 1 génération !

Parti(s) au pouvoir (gouvernement)	Année	Taux d'inflation <sup>2</sup>		Point indice			Différence entre tx d'inflation et pt d'indice (au 31/12 de chaque année)		Projection si le point d'indice (valeur 1992) avait été indexé sur l'inflation		
		annuel	cumulé (depuis 1992)	Valeur mensuelle	variation		ponctuelle	cumulée (dep. 1992)	Valeur projetée du point d'indice	Somme perdue-volée par an a minima <sup>3</sup>	
					ponctuelle	cumulée (dep. 1992)				IM 390	IM 650
PS	1992 02	+1,9%	+1,9%	3,78378 € 3,83537 €	-	+1,40%	-0,5 pt	-0,5 pt	3,85567 €	-95,04 €	-158,40 €
	1993 02	+2,1%	+4,0%	3,90155 €	+1,7%	+3,1%	-0,4 pt	-0,9 pt	3,93513 €	-157,20 €	-261,84 €
RPR- (actuel LR) UDF (actuel MODEM)	1994 0	+1,7%	+5,8%	3,93471 € 3,95434 € 3,99188 €	+0,8%	+4,0%	+0,5 pt	-0,3 pt	4,00324 €	-53,16 €	-88,68 €
	1995 0	+1,7%	+7,6%	4,03978 €	+1,2%	+6,8%	+0,9 pt	+0,7 pt	4,07135 €	+116,76 €	+194,64 €
	1996 0	+2,0%	+9,8%	4,09631 €	0%	+8,3%	-2,0 pts	-1,5 pt	4,15459 €	-272,76 €	-454,56 €
	1997 0	+1,3%	+11,2%	4,11676 € 4,13733 €	+0,5%	+8,8%	-0,3 pt	-1,9 pt	4,20756 €	-328,68 €	-547,80 €
PS	1998 0	+0,7%	+12,0%	4,17049 € 4,19108 €	+0,8%	+10,2%	+0,6 pt	-1,2 pt	4,23783 €	-218,76 €	-364,68 €
	1999 0	+0,6%	+12,7%	4,21203 € 4,24558 €	+0,5%	+11,3%	+0,7 pt	-0,5 pt	4,26432 €	-87,60 €	-146,16 €
	2000 0	+1,8%	+14,7%	4,26679 €	+0,5%	+12,8%	-1,3 pt	-1,9 pt	4,34000 €	-342,60 €	-571,08 €
	2001 0	+1,8%	+16,8%	4,28813 € 4,31812 €	+0,5%	+13,3%	-0,6 pt	-2,7 pts	4,41946 €	-474,24 €	-790,44 €
+	2002	+1,9%	+19,0%	4,34403 €	+0,6%	+14,8%	-0,6 pt	-3,4 pts	4,50270 €	-742,56 €	-1237,68 €
	2003	+2,2%	+21,6%	4,37444 €	+0,7%	+15,6%	-2,2 pts	-6,0 pts	4,60108 €	-1060,68 €	-1767,72 €
	2004	+2,3%	+24,4%	4,39631 €	0%	+16,2%	-1,8 pt	-8,2 pts	4,70702 €	-1454,16 €	-2423,52 €
	2005	+1,9%	+26,8%	4,41830 € 4,44039 € 4,47592 €	+0,5%	+16,8%	-0,1 pt	-8,5 pts	4,79783 €	-1672,80 €	-2788,08 €
UMP (actuel LR)	2006	+1,9%	+29,2%	4,49829 €	+0,8%	+18,3%	-1,4 pt	-10,3 pts	4,88864 €	-1826,88 €	-3044,76 €
	2007	+1,6%	+31,3%	4,53428 €	+0,5%	+18,9%	-0,8 pt	-11,5 pts	4,96810 €	-2030,28 €	-3383,88 €
+	2008	+3,2%	+35,5%	4,55695 € 4,57063 €	+0,8%	+19,8%	-2,4 pts	-14,7 pts	5,12702 €	-2667,96 €	-4446,48 €
	2009	+0,1%	+35,6%	4,59348 € 4,60726 €	+0,3%	+20,4%	+0,7 pt	-13,8 pts	5,13081 €	-2514,72 €	-4191,24 €
	2010	+1,7%	+37,9%	4,63029 €	+0,5%	+21,4%	-1,2 pt	-15,5 pts	5,21783 €	-2749,68 €	-4582,80 €
	2011	+2,3%	+41,1%		0%	+21,8%	-2,3 pts	-18,7 pts	5,33891 €	-3316,32 €	-5527,20 €
2012	+2,2%	+44,2%	0%		0%	-2,2 pts	-21,8 pts	5,45621 €	-3865,32 €	-6442,20 €	
2013	+1,0%	+45,6%	0%		0%	-1,0 pt	-23,2 pts	5,50918 €	-4113,24 €	-6855,36 €	
PS	2014	+0,6%	+46,5%	0%	0%	-0,6 pt	-24,1 pts	5,54324 €	-4272,60 €	-7121,04 €	
	2015	+0,1%	+46,6%	0%	0%	-0,1 pt	-24,2 pts	5,54702 €	-4290,36 €	-7150,44 €	
	2016	+0,3%	+47,0%	4,65807 €	+0,6%	+23,1%	+0,3 pt	-23,9 pts	5,56216 €	-4231,08 €	-7051,80 €
	2017	+1,2%	+48,8%	0%	+0,6%	-0,6 pt	-25,0 pts	5,63026 €	-4419,00 €	-7365,12 €	
= Ensemble (ex-LR, ex-PS, MODEM)	2018	+2,1%	+51,9%	4,68602 €	0%	0%	-2,1 pt	-28,1 pts	5,74756 €	-4968,00 €	-8280,00 €
	2019	+1,3%	+53,9%		0%	+23,8%	-1,3 pt	-30,1 pts	5,82324 €	-5322,12 €	-8870,40 €
???	2020	+0,5%	+54,7%	0%	0%	-0,5 pt	-30,9 pts	5,85351 €	-5463,84 €	-9106,44 €	
	2021	+2,1%	+57,9%	0%	0%	-2,1 pt	-34,1 pts	5,97459 €	-6030,48 €	-10050,84 €	
	2022	+5,9%	+67,2%	4,85003 €	+3,5%	+28,1%	-2,4 pt	-39,1 p <sup>ts</sup>	6,32648 €	-6909,84 €	-11516,28 €
	2023	+5,7%	+76,7%	4,92278 €	+1,5%	+30,0%	-4,2 pts	-46,7 p <sup>ts</sup>	6,68594 €	-8251,68 €	-13752,60 €
	2024	+2,3%	+80,8%	4,92278 €	0%	+30,0%	-2,3 pts	-50,8 p <sup>ts</sup>	6,84107 €	-8977,68 €	-14962,68 €
									≈748€/mois	≈1247€/mois	

① Pour ces années il s'agit de la conversion en euros correspondant aux valeurs en vigueur en francs.

② Les valeurs pour 1992 et 1993 sont réalisées par la Banque de France sur la base de données INSEE.

③ Le niveau d'inflation peut être corrigé (à la baisse) par les autorités via plusieurs méthodes (voir page suivante).

2 Sources :

- Banque de France, indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) : <https://archives-historiques.banque-france.fr/n/annees/n:135> ;

<https://publications.banque-france.fr/liste-chronologique/le-bulletin-de-la-banque-de-france> ;

<https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-intermediaires-mars-2025>

- Autre : <https://blog.insee.fr/ipc-vs-ipc-harmonise-sante-et-energie-comptent/>



## 2°) Analyse de l'évolution : **une smicardisation organisée !**



### a) Méthode statistique : **un calcul de l'inflation minoré par les autorités !**

Le niveau d'inflation peut être corrigé (à la baisse) par les autorités, via plusieurs méthodes, cumulatives.

Méthodes de correction d'inflation	Définitions
  <b>Pondération</b>	Si le prix du bien augmente, les autorités statistiques peuvent arbitrer la moindre consommation des ménages.
  <b>Amélioration</b>	Si la qualité d'un produit augmente, les autorités statistiques peuvent arbitrer le moindre coût d'un renouvellement de dotation pour les ménages (par exemple dans la téléphonie ou l'informatique).
  <b>Discrétion</b>	Certaines dépenses sont écartées du calcul (tabac) et de la publicité des résultats obtenus. Ainsi le taux d'inflation communiqué par les pouvoirs public est l'Indice des prix à la consommation [IPC] hors tabac.
  <b>Substitution</b>	Si le prix d'un bien augmente, les autorités statistiques peuvent arbitrer la préférence des ménages pour un équivalent moins onéreux.
  <b>Agrégation</b>	Les dépenses sont globalisées au niveau de l'ensemble de la population, toutes classes sociales confondues (par exemple, si le loyer ne compte que pour 6% du budget dans le calcul de l'IPC, c'est qu'il tient compte des propriétaires ayant remboursé leurs emprunts).



### b) Politique budgétaire : **une désindexation des salaires sur l'inflation !**

En 1981, sous la présidence de François Mitterrand, le gouvernement Mauroy engage une politique de relance keynésienne pour lutter contre la crise économique issue du 2<sup>ème</sup> choc pétrolier de 1979.

Cette application du Programme commun, par le Parti socialiste (PS) et le Parti communiste français (PCF), suscite une perte de confiance voire une hostilité des investisseurs financiers.

Avec leurs relais étatiques, les grandes fortunes privées décident de défendre leurs intérêts particuliers capitalistiques en usant des leviers financiers et monétaires à leur disposition :

- en procédant à une fuite importante de capitaux,
- et en déstabilisant le franc.

Le gouvernement Mauroy est confronté à 2 options contradictoires, résumables par la formule suivante : *la démocratie sociale ou l'Europe.*

- Option 1 : appliquer le mandat populaire confié en mai 1981, en poursuivant la politique de relance keynésienne. Cela implique la sortie du système monétaire européen (SME), ainsi que la mise en place d'un certain protectionnisme douanier.
- Option 2 : appliquer les traités communautaires et approfondir le SME, l'Union douanière et le marché commun pour aboutir à l'Union économique et monétaire (UME) et au marché unique. Cela implique l'abandon du Programme commun et de la politique de relance keynésienne.

Le gouvernement d'alors se range à l'option 2 et à l'austérité budgétaire.

La « pause dans les réformes » [du Programme Commun] annoncée dès juin 1982, est devenue officiellement en mai 1983 le « tournant de la rigueur ».

**Cette « parenthèse libérale » ne sera jamais fermée.**



### c) Résultat : **une perte de revenus supérieure à 30 % en 30 ans !**

La rémunération des fonctionnaires souffre d'un important recul dû au gel du point d'indice alors que l'inflation croît. Le tableau page 2 récapitule le décalage cumulé sur 30 ans.

Entre 1992 et 2024, l'inflation cumulée officiellement s'élève à 80,8% selon la Banque de France (71,7% selon l'INSEE). Et c'est minoré (cf tableau ci-dessus) !

En parallèle, lors des rares revalorisations périodiques, le standard du point d'indice n'a évolué que de 30% : (≈3,78378 € en 1992 à 4,92278 € depuis mi-juillet 2023).

Le recul de la rémunération liée à la valeur du point d'indice sur 30 ans s'évalue donc officiellement selon la Banque de France à 50,80 points (80,8% - 30% ; selon l'INSEE à 41,7 points : 71,7% - 30%) par rapport à la base en vigueur au début de l'année 1992.

Très précisément, en tenant compte de la « revalorisation » du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023, le recul officiel est scandaleux, s'établissant fin 2024, pour quelqu'un rémunéré à hauteur de 1 900 € mensuels, selon la Banque de France :

- par mois : à 748,14 € (-613,88 € selon l'INSEE) ;
- par an : à 8 977 €/an (-7366,56 € selon l'INSEE) !

On voit là l'ampleur de ce qui a été retiré -officiellement- aux personnes salariées ! Plus d'un quart des revenus du travail manquent à l'appel !

Pour compenser, il aurait fallu augmenter en juillet 2023 la valeur du point d'indice de 37,85% (4,85003 € → 6,68594 €) !

Et non pas d'un honteux et ridicule 1,5% (4,85003 € → 4,92278 €) !

Désormais en 2025, sur la base de la Banque de France, **il faudrait une hausse de 38,97% !**

**1<sup>er</sup> mai 2025 :**  
**Le travail ...**  
**mérite salaire !**



*Pas besoin de faire un dessin, juste de la stat' !*



**Syndicat SOLIDAIRES Douanes**

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : [contact@solidaires-douanes.org](mailto:contact@solidaires-douanes.org)

adhésion : [solidaires-douanes.org/-adhesion-](http://solidaires-douanes.org/-adhesion-)

**Un syndicalisme clair et sincère !**